



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2026

N° B28_05_2026_02 - Finale de la Coupe de France à Paris - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Handball Club de Celles-sur-Belle Mellois en Poitou

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	28	0	28	2

Pour : 26	Abstention : 2	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 22 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, AUDÉ Laurent, BALLAND Cyril, BERNARD Eric, BOUYER Nadia, BRENET François, BRILLAUD Chantal, CHESNEAU Etienne, COUSIN Sylvie, ÉMERIT Christian, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, GAYET Olivier, HERISSE Mathieu, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, LARGEAU Vanessa, LEQUIEN Ryan, MANN Grégory, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, PAGENEAU Liliane, PELTIER Jérôme, PICHON Gilles, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SPATICO Marlène, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

Etaient absents (excusés et non excusés) :

CHARPENTIER Patrick, RACINE Eric

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Chantal BRILLAUD

Finale de la Coupe de France à Paris - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Handball Club de Celles-sur-Belle Mellois en Poitou

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C07_05_2026_03 du conseil communautaire du 7 mai 2026 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 9. La décision sur l'attribution de subventions aux associations, dans la limite de 23 000 € par association et par an, hors application du fonds Mellois en Poitou 2030, sous réserve que les crédits soient inscrits au budget » ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 novembre 2025, relative à la convention triennale d'objectifs 2026-2028 avec le Handball Club de Celles -sur-Belle Mellois en Poitou ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2028 avec l'association « Handball Club de Celles-sur-Belle / Mellois en Poitou, signée le 20 janvier 2026 ;

Vu le courrier de demande de subvention Handball Club de Celles -sur-Belle Mellois en Poitou, en date du 6 mai 2026 ;

Le Handball Club Celles-sur-Belle Mellois en Poitou performe au meilleur niveau grâce à ses équipes féminines qui évoluent aujourd'hui en National 1 et 2 et grâce à son centre de formation. Fondé il y a 50 ans, le Club regroupe aujourd'hui près de 220 licenciés et emploie 3 salariés.

Le Club permet de valoriser le territoire grâce à ses performances sportives et participe à sa notoriété et à son rayonnement au niveau national. Il fédère une dynamique locale sur le Cellois et plus largement sur l'ensemble du territoire, grâce à son réseau de supporters et d'entreprises locales partenaires.

La communauté de communes Mellois en Poitou apporte une subvention au fonctionnement au Club, encadrée par une convention pluriannuelle d'objectifs (période 2026-2028).

Cette année, Le Club a participé à la finale de la Coupe de France de Handball à l'Accor Aréna de Paris, qui a eu lieu le 23 mai 2026. Il a affronté, lors de cette finale fédérale féminine, le Club de Mérignac Gironde Handball et a remporté la Coupe de France Fédérale Féminine. Cette manifestation a été une réelle opportunité de faire connaître le territoire et de le faire briller sur Paris, dans un lieu emblématique, avec une visibilité médiatique rare.

Cet évènement exceptionnel a nécessité des moyens supplémentaires, pour mobiliser et fédérer les supporters et le territoire autour de ce temps fort. Les frais logistiques sont en effet conséquents et estimés à 19 775 €.

C'est pourquoi le Handball Club Celles-sur-Belle Mellois en Poitou a sollicité une subvention exceptionnelle de 5 000 €, qui vient en complément de la subvention que la communauté de communes Mellois en Poitou apporte tous les ans au Club, via la convention triennale d'objectifs.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la participation exceptionnelle de la communauté de communes Mellois en Poitou aux frais logistiques du Handball Club de Celles-sur-Belle pour sa participation à la finale de la Coupe de France de Handball à l'Accor Arena à Paris ;
- AUTORISER le versement au Handball Club de Celles sur-Belle, gagnant de la Coupe de France Fédérale Féminine, d'une subvention exceptionnelle de 5 000€ sur le budget 2026 ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président